



+ 33 (0) 494 862 862
support@mediane.tm.fr
580, rue des lauriers –ZA NICOPOLIS
CS 80317
83175 Brignoles Cedex
www.mediane.tm.fr

TUTELLES

VERSION 2K20.10

Nouveautés et Améliorations



+20
de
logiciels

1	Gestion d'un compte Régie.....	3
1.1.	Activation de la fonction.....	3
1.2.	Création du compte Régie	3
1.3.	Alimentation du compte Régie.....	5
1.4.	Retrait du compte Régie	6
2	Automates de dépenses programmables	7
3	Diverses améliorations et nouveautés.....	8
TOUS DOMAINES Webinaire		9

1 GESTION D'UN COMPTE REGIE

Préalablement à la disparition du compte TP 46311 fin 2019, il était possible d'avoir un fonctionnement d'une régie en liaison avec ce compte pour la distribution de l'argent de vie pour les majeurs protégés.

Depuis début 2020, le compte 46311 n'existe plus et ce fonctionnement n'est plus possible.

La nouvelle fonctionnalité décrite ci-dessous présente le fonctionnement d'une régie (ou banque des malades) avec le compte bancaire.

1.1. ACTIVATION DE LA FONCTION

- L'activation de la gestion d'un compte « Régie » se fera depuis les paramètres d'application (Menu Responsable) en cochant la case « Gestion d'un compte Régie »

TUT- F262 Fiche des Paramètres de l'application

Gestion des Tutelles (1) | Gestion des Tutelles (2) | Gestion des Tutelles (3) | Gestion des Tutelles (4) | Renouvellements | Gestion des Recettes

Exercice des comptes patrimoniaux: 2019 | Dernier n° d'O.D.: 4790 | Dernier n° titre de recette: 3

Nbre d'OD Urgent: 2 | ☐ Filtres sur OD Urgent | ☐ Arrêt Pré-sélection sur Eng. de Dépense

☐ Arrêt obligé des bord O.D. | ☒ Gestion du compte AS | ☐ Saisie dépenses sans eng. | ☒ Gestion d'un compte Régie

Mention au pied des OD:

Ok | Annuler

- Il faut ensuite redémarrer l'application

1.2. CREATION DU COMPTE REGIE

Ce compte sera créé depuis le dossier du majeur protégé côté MJPM.

- Pour cela, il faut aller sur le menu Dossier Tutelle puis Comptabilité puis Gestion des comptes.

TUT-F34 Gestion d'un Type de compte

Type: TOUS

Type de compte	Numéro du compte	Bloqué	Patrimoine	Type de biens
➤ Dépôts de Fonds	46311	☐		
Aide Sociale	44312	☐		
Gestion des Fonds	04226621439 99	☐		
Compte Retrait	04226621839 99	☐		

Enregistrement(s) : 4

- Si le compte Régie n'existe pas, en cliquant sur le bouton « Nouveau », l'utilisateur est directement positionné sur la création du compte Régie

- Vous pouvez juste indiquer le solde du compte Régie, s'il y en a un, puis vous validez la création par Ok.
- Le compte est accessible via le bandeau en haut à droite

Il se comporte comme les autres comptes situés à cet endroit.

Le compte « Régie » d'un majeur protégé sera visible côté MJPM et côté Régie.

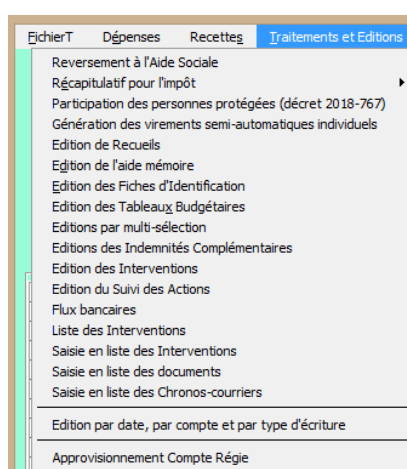
Ce compte « Régie » sera en liaison avec un compte TP Régie créé par le Trésor Public. Il s'agira généralement d'un compte global anonymisé.

1.3. ALIMENTATION DU COMPTE REGIE

L'alimentation du compte Régie se fera en 2 étapes : Une dépense engagée du compte bancaire principal vers le compte Régie du Trésor Public, puis une recette pour créditer le compte Régie fictif du majeur protégé.

La solution la plus simple sera de regrouper les dépenses (virements) vers le compte Régie dans un même bordereau d'envoi pour créditer tous les comptes Régie dans la même action.

- Pour cela, un sous-menu « Approvisionnement Compte Régie » a été ajouté dans le menu « Traitements et Editions » :



- En cliquant sur le menu, vous avez la possibilité de créer les recettes sur le compte Régie à partir des virements du bordereau d'envoi



- Vous indiquez le numéro du bordereau et vous sélectionnez le code recette à attribuer.
- Vous pouvez également créer une recette en passant par la saisie en liste des recettes.

1.4. RETRAIT DU COMPTE REGIE

Le principe est que l'engagement de dépense sur le compte Régie est préalablement saisi côté Mandataire

The screenshot displays the 'Compte Régie' (Regiment Account) interface. At the top, it shows the 'Solde du jour' (Today's Balance) as 633,00 €. Below this, there are fields for 'Dép. Engagées' (10,00 €), 'Rec. attendues' (0,00 €), and 'Solde - D.E.' (623,00 €). A summary row shows 'Solde + R.A. - D.E.' as 623,00 €. The interface is divided into three main sections: 'Engagement d'une dépense', 'Engagement d'une dépense semi automatique (1)', and 'Prélèv. en attente'. Below these sections is a table with the following data:

Date	N° OD	N° Bord.	Libellé dépense	Montant	Type paiement	R
08/09/2020		0	ARGENT DE VIE	10,00	NUMERAIRE REGII	semaine

Ensuite, côté Régie, il y aura simplement à valider la dépense lorsque l'argent sera donné au majeur protégé. La validation pourra se faire directement par le dossier ou à partir du menu « Validation des dépenses et de l'argent de vie ».

La gestion du compte Régie pourra se faire avec la gestion d'une caisse avec la gestion du fond de caisse.

2 AUTOMATES DE DEPENSES PROGRAMMABLES

La création automatique d'engagements de dépenses par programmation d'un automate a été modifiée pour ceux dont la fréquence est mensuelle ou supérieure.

Pour ces automates de dépenses, on indique le jour pour lequel l'engagement de dépense sera créé, par exemple le 11.

Actuellement, si le 11 tombe un samedi ou un dimanche, l'engagement de dépense est créé le lundi suivant.

A partir de cette version, l'engagement sera créé le vendredi précédent. Il s'agira du fonctionnement par défaut.

Il sera possible de forcer le fonctionnement précédent directement sur chaque automate en cochant la case « Création au jour ».

3 DIVERSES AMELIORATIONS ET NOUVEAUTES

Lors de la création d'engagements multiples à partir d'un automate de dépenses (par la saisie d'un nombre d'engagements supérieur à 1), il est désormais possible de saisir des codes automates différents.

Lors de l'enregistrement d'une fin de gestion d'un dossier, on propose de bloquer le compte Gestion des fonds à la place du compte Trésor.

Dans l'écran de saisie en liste des opérations, les dépenses engagées en attente n'apparaissent plus. Lors de la sélection d'une dépense engagée pour la valider, il est possible de modifier le montant. La suppression d'une ligne dans la liste du haut est possible.

Le sous-menu permettant le calcul de la participation selon le décret 2011-936 a été enlevé du menu Traitements et Editions pour être placé dans le menu Outils puis Opérations Exceptionnelles.

Il est possible de saisir un numéro PORTALIS dans la fiche d'une mesure de protection.